

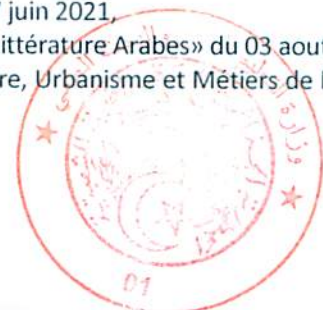
**REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE**  
**MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**

Arrêté n° 992 du 21 SEP. 2021

**Portant habilitation des établissements de l'enseignement supérieur à la formation  
en vue de l'obtention des diplômes de Licence et de Master  
au titre de l'année Universitaire 2021-2022**

**Le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique ;**

- Vu la loi n°99-05 du 18 Dhou El Hidja 1419 correspondant au 4 avril 1999, modifiée et complétée, portant loi d'orientation sur l'enseignement supérieur;
- Vu le décret présidentiel n°21-281 du 26 Dhou El Kaada 1442 correspondant au 7 juillet 2021 portant nomination des membres du Gouvernement ;
- Vu le décret exécutif n°01-208 du 2 Joumada El Oula 1422 correspondant au 23 juillet 2001 fixant les attributions, la composition et le fonctionnement des organes régionaux et de la conférence nationale des universités ;
- Vu le décret exécutif n°03-279 du 24 Joumada Ethania 1424 correspondant au 23 août 2003, modifié et complété, fixant les missions et les règles particulières d'organisation et de fonctionnement de l'Université ;
- Vu le décret exécutif n°05-299 du 11 Radjab 1426 correspondant au 16 août 2005, fixant les missions et les règles particulières d'organisation et de fonctionnement du centre universitaire;
- Vu le décret exécutif n°08-265 du 17 Chaâbane 1429 correspondant au 19 août 2008 portant régime des études en vue de l'obtention du diplôme de licence, du diplôme de master et du diplôme de doctorat;
- Vu le décret exécutif n°13-77 du 18 Rabie El Aouel 1434 correspondant au 30 janvier 2013, fixant les attributions du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique;
- Vu l'arrêté n°712 du 03 novembre 2011 fixant les modalités d'évaluation, de progression et d'orientation dans les cycles d'études en vue de l'obtention des diplômes de licence et de master;
- Vu l'arrêté n°75 du 26 mars 2012 portant création, composition, organisation et fonctionnement du Comité Pédagogique National de Domaine;
- Vu l'arrêté n°167 du 13 avril 2015 portant création, composition, attributions et fonctionnement de la commission nationale d'habilitation;
- Vu le Procès-Verbal du Comité Pédagogique National du Domaine «Sciences et Technologies» du 04 aout 2021,
- Vu le Procès-Verbal du Comité Pédagogique National du Domaine «Sciences de la Matière» du 24 juillet 2021,
- Vu le Procès-Verbal du Comité Pédagogique National du Domaine «Mathématiques et Informatique» du 06 juin 2021,
- Vu le Procès-Verbal du Comité Pédagogique National du Domaine «Sciences de la Nature et de la Vie» du 12 juillet 2021,
- Vu le Procès-Verbal du Comité Pédagogique National du Domaine «Sciences de la Terre et de l'Univers» du 05 juin 2021,
- Vu le Procès-Verbal du Comité Pédagogique National du Domaine «Sciences Economiques, de Gestion et Commerciales» du 15 juin 2021,
- Vu le Procès-Verbal du Comité Pédagogique National du Domaine «Droit et Sciences Politiques» du 24 juillet 2021,
- Vu le Procès-Verbal du Comité Pédagogique National du Domaine «Lettres et Langues Etrangères» du 03 aout 2021,
- Vu le Procès-Verbal du Comité Pédagogique National du Domaine «Sciences Humaines et Sociales» du 9-10 juin 2021,
- Vu le Procès-Verbal du Comité Pédagogique National du Domaine «Arts» du 17 juin 2021,
- Vu le Procès-Verbal du Comité Pédagogique National du Domaine «Langue et Littérature Arabes» du 03 aout 2021,
- Vu le Procès-Verbal du Comité Pédagogique National du Domaine «Architecture, Urbanisme et Métiers de la Ville» du 05 juin 2021,



## ARRETE

**Article 1<sup>er</sup>** : Les établissements de l'enseignement supérieur sont habilités à assurer la formation en vue de l'obtention des diplômes de Licence et de Master au titre de l'année Universitaire 2021-2022, conformément aux annexes numérotées de 01 à 52, jointes au présent arrêté.

**Art. 2** : Le Directeur Général des Enseignements et de la Formation et les chefs d'établissements d'enseignement et de formation supérieurs sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié au bulletin officiel de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique

21 SEP. 2021

Fait à Alger le :.....

**Le Ministre de l'enseignement supérieur  
et de la recherche scientifique**



ملحق رقم 28 للقرار رقم 92 المؤرخ في 21 سبتمبر 2021

المتضمن تأهيل مؤسّسات التعليم العالي لضمان التكوين لنيل شهادات الليسانس و الماستر  
بمعنوان السنة الجامعية 2021-2022 بجامعة عنابة

Annexe n° 28 de l'arrêté n° 92 du 21 SEP. 2021

portant habilitation des établissements de l'enseignement supérieur à la formation en vue de l'obtention du diplôme  
de Licence et Master au titre de l'année universitaire 2021-2022 à l'Université de Annaba



الميدان	التخصص	طبيعة (أ/م)	طور التكوين	Cycle de formation	Type (A/P)	Spécialité	Filière	Domaine
علوم و تكنولوجيا	هندسة الطرائق البيئية	أ	م	Mas	A	Genie des procédés de l'environnement	Genie des procédés	Sciences et Technologies
	التحليل التجريبية في البيولوجيا الصناعية علم الحشرات و التسيير البيئي	م	م	Mas	P	Analyses expérimentales en bio-industrie Entomologie et Gestion environnementale	Sciences biologiques	Sciences de la Nature et de la Vie
علوم بيولوجية	الإدارة المستدامة و استعادة النفايات	م	م	Mas	P	Gestion durable et valorisation des déchets	Ecologie et Environnement	
علوم الطبيعة و الحياة	بيوتكنولوجيا	م	م	Mas	P	Biotechnologie des aliments	Biotechnologie	
	بيوتكنولوجيا و الصحة	م	م	Mas	P	Biotechnologie et santé		
علوم مالية و محاسبة علوم مالية و محاسبة	مالية و الصيرفة الإسلامية	م	ل	Lic	P	Finance et banque islamique	Sciences Financières et Comptabilité	Sciences Economiques, de Gestion et Commerciales
	علوم مالية و محاسبة	مالية و الصيرفة الإسلامية	م	Mas	P	Finance et banques islamiques	Sciences Financières et Comptabilité	
علوم إنسانية و اجتماعية	علوم الاجتماع	م	م	Mas	P	Criminologie et sécurité publique	Sciences sociales – Sociologie	Sciences Humaines et Sociales
	رياضيات تطبيقية	رياضيات تطبيقية	ل	Lic	A	Mathématiques appliquées	Mathématiques appliquées	
رياضيات و إعلام آلي	رياضيات تطبيقية	أ	ل	Lic	A	Mathématiques appliquées	Mathématiques appliquées	Mathématiques et Informatique
آداب و لغات أجنبية	ترجمة	أ	م	MCL	A	Traduction/Interpréariat Arabe-Français-Anglais	Traduction	Lettres et Langues Etrangères